



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 12 février 2013 à 19 h 14, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M<sup>me</sup> Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord  
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une quarantaine de personnes assistent également à la séance.

**A1302-021**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 14.

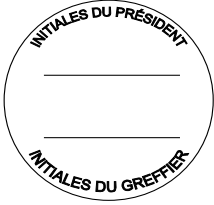
**A1302-022**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Office municipal d'habitation – Adoption de la révision budgétaire du 22 janvier 2013
  - 7.2 Hygiène du milieu, bâtiments et sécurité publique
    - 7.2.1 Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion autopompe – Service d'incendie – Secteur ouest des Îles
    - 7.2.2 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de matériel et assemblage de 30 îlots de tri
    - 7.2.3 Laboratoire rural – Approbation du rapport d'étape 2012
    - 7.2.4 Demande de certificat d'autorisation au MDDEFP – Recyclage des véhicules hors route



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

- 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire
  - 7.3.1 Entente de gestion entre le CLD et l'agglomération – Attentes signifiées
  - 7.3.2 Autorisation de signature – Entente avec le CERMIM – Étude de pré faisabilité – Parc régional éclaté
  - 7.3.3 Pacte rural - Enveloppes locales - Projets « Insonorisation de la salle communautaire » et « Développement d'activités hivernales » – Village de Fatima
- 7.4 Réglementation municipale
  - 7.4.1 Adoption du Règlement n° A-2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013
  - 7.4.2 Adoption du Règlement n° A-2013-03 amendant les règlements d'emprunt n°s A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° A-2013-02
- 8 Affaires diverses
- 9 Période de questions
- 10 Clôture de la séance

**A1302-023**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 22 JANVIER 2013**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2013.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**A1302-024**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le maire informe que la Municipalité a initié une démarche dans le cadre du projet Horizon 2022. Les gens sont invités à s'exprimer lors de rencontres citoyennes qui se tiennent dans tous les villages des Îles-de-la-Madeleine et à répondre à la question – Comment voyez-vous les Îles dans dix ans?

Il fait également le point sur le dossier de l'assurance-emploi. Il assure que la Municipalité en collaboration avec les intervenants du milieu met tout en œuvre pour faire avancer ce dossier. Il invite les gens à participer aux diverses activités à venir.

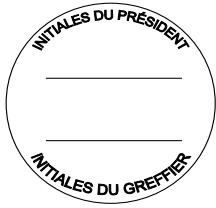
**A1302-025**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 9 au 30 janvier 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 003 915,77 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

**A1302-026**

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la Municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**A1302-027**

#### **Office municipal d'habitation – Adoption de la révision budgétaire du 22 janvier 2013**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires telles que révisées au 22 janvier 2013 dont la contribution municipale prévue est de 63 717 \$.

### **HYGIÈNE DU MILIEU, BÂTIMENTS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**A1302-028**

#### **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un camion autopompe – Service d'incendie – Secteur ouest des Îles**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 8 septembre 2010, son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

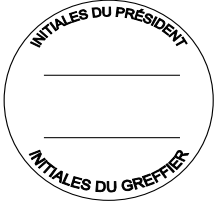
CONSIDÉRANT QUE ce schéma prévoyait l'ajout et le remplacement des véhicules et équipements d'intervention au plan de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses ainsi qu'un emprunt pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée de Jonathan Lapierre  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique à lancer un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'un nouveau camion incendie pour la desserte du secteur ouest de la municipalité, soit le village de L'Île-du-Havre-Aubert.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

**A1302-029**

### **Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de matériel et assemblage 30 îlots de tri**

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique a lancé, en partenariat avec le CERMIM, un projet d'aménagement d'îlots de tri à trois voies pour remplacer les poubelles traditionnelles sur les sites publics extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a donné son accord pour la fabrication et l'installation de 30 îlots de tri sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée de Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer les appels d'offres pour la fourniture de matériel et l'assemblage de 30 îlots de tri pour la récupération des matières résiduelles sur le territoire.

La contribution municipale à ce projet est de 41 600 \$ et ce montant sera puisé à même la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011.

**A1302-030**

### **Laboratoire rural – Approbation du rapport d'étape 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a signé avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une entente visant l'élaboration d'un laboratoire rural relativement à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la préparation et la transmission au MAMROT de rapports d'étape;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance du rapport d'étape de l'année 2012 lors de la rencontre tenue le 5 février 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité

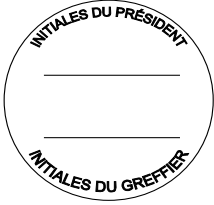
que le conseil d'agglomération approuve le rapport d'étape 2012 du laboratoire rural tel qu'il a été présenté;

que ce rapport d'étape soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'entente.

**A1302-031**

### **Demande de certificat d'autorisation – Recyclage des véhicules hors d'usage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au démantèlement des véhicules hors d'usage



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

(VHU);

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c.Q-2);

CONSIDÉRANT QU' une demande de certificat doit être acheminée à cet effet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Roger Chevarie  
il est résolu à l'unanimité

de mandater le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, pour solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs, l'émission d'un certificat d'autorisation aux fins de ce projet de démantèlement de VHU et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à cette demande.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1302-032

#### Entente de gestion entre le CLD et l'agglomération – Attentes signifiées

CONSIDÉRANT QUE l'entente liant la Municipalité des Îles et le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (actuel ministère des Finances et de l'Économie) quant au rôle et aux responsabilités de la Municipalité en matière de développement local et quant aux conditions de leur exercice, entente signée le 22 mai 2012 et modifiée par un avenant le 28 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 91 de la Loi sur le MDEIE, la Municipalité doit confier à son CLD l'exercice des mandats prévu à la loi et conclure avec celui-ci une entente à cet effet, laquelle entente a été conclue le 4 septembre 2012;

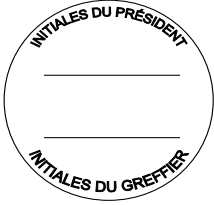
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles en vertu de ses pouvoirs d'agglomération et de MRC doit signifier au CLD ses attentes quant à l'exercice du mandat qui lui est confié;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération convient des attentes suivantes à signifier au CLD des Îles-de-la-Madeleine :

- a) identifier de nouveaux créneaux à explorer et à développer tant dans les secteurs traditionnels que dans les nouveaux secteurs;
- b) identifier les potentiels liés à l'appropriation et à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication en soutien



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

- à l'activité économique sur la base des travaux réalisés par Anne-Christine Boudreau;
- c) documenter les conditions de base à l'implantation d'un centre de services gouvernementaux aux Îles-de-la-Madeleine;
  - d) assurer une veille stratégique de sorte à fournir et à maintenir l'information à jour sur l'état de l'économie;
  - e) mettre à disposition les ressources humaines du CLD afin de soutenir la démarche de communauté entrepreneuriale sur le territoire madelinot.

A1302-033

### Autorisation de signature – Entente avec le CERMIM – Étude de préaisabilité – Parc régional éclaté

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement prévoit à son plan d'action la création d'un parc régional afin d'assurer à la fois une protection adéquate au milieu dunaire tout en y encadrant mieux les activités qui s'y pratiquent, notamment le camping et le caravanning, la cueillette des petits fruits, la pratique de certains sports de glisse;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intention du conseil d'agglomération de conclure une entente de gestion des terres publiques incluant tant le milieu dunaire que les espaces forestiers relevant du ministère des Ressources naturelles (MRN) et que la création de ce parc régional est de nature à contribuer à mettre en place un cadre en facilitant la gestion et la protection;

CONSIDÉRANT QUE le Forum intersectoriel sur les ressources du territoire a retenu ce projet de création d'un parc régional à son plan d'action dans le cadre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), plan d'action approuvé par le ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'accroître les connaissances quant aux particularités de ces milieux aux activités qui s'y pratiquent et aux impacts qu'elles entraînent de même que quant aux divers scénarios de gestion qui peuvent être envisagés;

CONSIDÉRANT QUE les sommes mises à disposition par le ministère des Ressources naturelles pour la mise en valeur de ce plan d'action ainsi que celles qui seront rendues disponibles dans le cadre de la convention de gestion à intervenir entre l'agglomération et le MRN à titre de fonds de mise en valeur permettent d'assurer le financement complet de la réalisation d'une étude de faisabilité à cet effet,

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité

que le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, soit autorisé à conclure et à signer une entente



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

avec le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes des Îles-de-la-Madeleine (CERMIM) en vue de l'encadrement et l'embauche de ressources humaines nécessaires à la réalisation d'une étude de préfaisabilité.

Le budget maximal alloué à la réalisation de cette étude sera de 45 000 \$, dont 25 000 \$ provenant de la Conférence régionale des élus pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action du PRDIRT et 20 000 \$ financés à même le fonds de mise en valeur relié à la délégation de la gestion des terres publiques.

A1302-034

### **Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Insonorisation de la salle communautaire » et « Développement d'activités hivernales » – Village de Fatima**

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier à certaines initiatives locales;

CONSIDÉRANT QUE ces initiatives s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces projets bénéficient de l'adhésion du comité consultatif local de Fatima;

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu/total projet
Village de Fatima	Club des 50 ans et plus	Insonorisation de la salle communautaire	2000 \$/projet de 7000 \$
Village de Fatima	Centre Alfred-Gallant	Développement d'activités hivernales	1000 \$/projet de 3600 \$

UENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

A1302-035

### **Adoption du Règlement n° A-2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013**

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 11 décembre 2012 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le présent règlement portant le numéro A-2013-02, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2013 comme suit, à savoir :

### PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

#### 1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation <sup>1</sup>	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,2891	0,8204

<sup>1</sup>

Générale	0,2734
Amélioration réseau routier	0,0157
Total taxes sur la valeur foncière :	0,2891

#### 1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles

Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur résidentiel	Selon les annexes A et B (270 \$)
Secteur commercial	Selon des annexes A, B et C

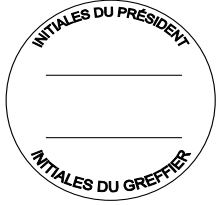
#### 1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur			
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> logement	3 <sup>e</sup> logement et plus	Saisonnier
Tous les secteurs	85,00 \$	64,00 \$	42,50 \$

#### 1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	
Tous les secteurs	85,00 \$ par vidange





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

### PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

#### 2.1 \* Tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles

Catégorie	Unité de mesure				Coût
	Unité	Tonne	Litre	Gallon	
<b>Entrée sur le site</b> (pour les particuliers seulement) prix par 150 pi <sup>3</sup>					20,00 \$
<b>Matières acceptées au compostage</b> (résidus de transformation alimentaires, matières végétales, etc.)		✓			90,00 \$
<b>Matières réutilisables acceptées à Ré-Utiles</b> (meubles, appareils ménagers, ordinateurs, etc)		✓			0 \$
<b>Matières acceptées au recyclage</b> (cartons, papiers, verre, plastiques, cages à homard, etc.)		✓			100,00 \$
<b>Matières destinées à l'élimination</b>		✓			150,00 \$
<b>Résidus de construction – de démolition – de pêche</b> (gypse, béton, asphalte, céramique, bois ou autres matériaux secs)		✓			150,00 \$
<b>Bardeau d'asphalte ou pneus de plus de 48" de diamètre extérieur</b>		✓			75,00 \$
<b>Pneus sans jante max. 48" de diamètre extérieur</b>	✓				0 \$
<b>Pneus avec jante max. 48" de diamètre extérieur</b>	✓				2,50 \$
<b>Boues de fosses septiques</b>				✓	0,02 \$
<b>Huiles usées domestiques</b> (si d'origine pétrolière et couvertes par la SOGHU)			✓		0 \$
<b>Huiles usées domestiques</b> (d'origine animale, végétale ou de cuisson)			✓		0,15 \$
<b>Véhicules routiers en métal hors d'usage</b>	✓				0 \$
<b>Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés les jours ouverts au public</b> prix par 150 pi <sup>3</sup>					20,00 \$
<b>Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés autrement</b>		✓			150,00 \$
<b>Batteries de véhicules hors d'usage</b>	✓				0 \$
<b>Restes de peinture ou de teinture domestique dans le contenant d'origine</b>	✓				0 \$
<b>Branchages et copeaux de bois</b>		✓			0 \$



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

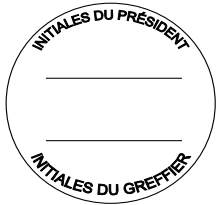
Livraison de résidus domestiques acceptés à un centre de transfert par un particulier (IE, IHA, GE).	✓				20,00 \$
Service de pesée (taxable)	✓				15,00 \$
Déchargement nécessitant l'utilisation de la machinerie	À l'heure (min. ½ heure)				75,00 \$
Métaux ferreux et non-ferreux		✓			0 \$
Livraison nécessitant l'entrée au travail d'un employé municipal (le taux est majoré les jours fériés)	✓				90,00 \$
Traitement du carton, le moindre de :	Par ballot				40 ±15 pieds cubes pour 8 \$ 15 ±10 pieds cubes pour 4 \$
		✓			90,00 \$

### 2.2 \* Frais relatifs à la collecte de conteneurs de type roll-off

Description	Unité d'imposition	Coût
Livraison ou collecte de conteneur	Par collecte ou par livraison	80,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v <sup>3</sup> ) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par semaine	125,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v <sup>3</sup> ) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par jour	25,50 \$
Nettoyage de conteneur de type roll-off	Par nettoyage	25,00 \$
Collecte et traitement de carton en ballots	Par ballot	40 ±15 pieds cubes pour 12 \$
		15 ±10 pieds cubes pour 6 \$

### 2.3 Frais supplémentaires relatifs à la collecte manuelle aux résidences

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte manuelle due au débordement	360 litres	5,00 \$



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

### 2.4 Redevance à l'enfouissement

Description	Unité de mesure	Coût
Applicable aux matières éliminées	Par tonne	Le coût est fixé en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, R.Q. c. Q-2, r.43 du gouvernement du Québec.

### 2.5 Frais – Transport d'eau

Description	Unité d'imposition	Coût
Rémunération – Transport d'eau par camion-citerne	Par voyage	100,00 \$

## PARTIE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1302-036

### **Adoption du Règlement n° A-2013-03 amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° A-2013-02**

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2013 et qu'une copie d'un projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

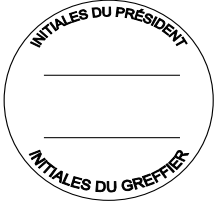
POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Jonathan Lapierre,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement numéro A-2013-03 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **Article 1 But**

Le présent règlement a pour but d'ajuster les unités de tarification, dont on fait référence au deuxième alinéa de l'article 6 des règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 avec le tableau unitaire d'imposition de tarification des matières résiduelles 2013 joint à l'annexe A du règlement annuel n° A-2013-02.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-02-12

### **Article 2 Le deuxième alinéa de l'article 6 est remplacé par le suivant :**

« Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau de l'annexe A du règlement d'imposition annuel n° A-2013-02 à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité ».

### **Article 3 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**A1302-037**

#### **Semaine de la persévérance scolaire – Place aux jeunes**

Le conseiller Nicolas Arseneau invite les personnes présentes à porter le ruban vert et blanc dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra du 11 au 15 février prochain. Il s'agit d'une action de sensibilisation pour lutter contre le décrochage scolaire.

Il rappelle également que Place aux jeunes permet aux jeunes de 18 à 35 ans, diplômés ou en voie de l'être, démontrant un intérêt à venir vivre aux Îles-de-la-Madeleine, de connaître les possibilités qui s'offrent à eux en matière d'emploi. L'activité « *Séjours exploratoires* » est d'ailleurs une activité tout à fait gratuite qui se tient annuellement dans le but d'aider les jeunes à faire un choix éclairé quant à leurs possibilités de s'établir aux Îles.

**A1302-039**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**A1302-040**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 58, sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Roger Chevarie, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier